



RAPPORT D'ACTIVITE

2015

Immeuble Axe Nord - 9-11, avenue Michelet
93400 - SAINT-OUEN

Tél. : 01 82 02 60 13

Port. 06 15 73 65 40

Fax : 09 74 44 55 06

Email : angvc@sfr.fr --- www.angvc.fr

Avant-propos

Une troisième année d'affilée sans grand changement...au fond.

Si on a pu hésiter à reproduire le même avant-propos que l'an passé ou d'il y a deux ans, c'est sans doute en raison du volontarisme d'un homme, Dominique Raimbourg, qui, bien qu'étant plutôt isolé dans son propre camp, a cherché à faire bouger des lignes. Le député de Loire-Atlantique a ainsi pu négocier une date dans l'agenda de l'Assemblée Nationale pour faire adopter en première lecture sa proposition de loi.

Trois choses de cette proposition pourraient *a priori* satisfaire les voyageurs : l'abrogation de la loi de 1969 qui a instauré les titres de circulation et le rattachement administratif à une commune ; le libre choix de l'élection de domicile et l'accès à la domiciliation de droit commun ; et la mise en œuvre d'un dispositif de consignation budgétaire qui pourrait contraindre à terme les communes à réaliser leur aire.

Ne nous réjouissons cependant pas trop vite, car, d'une part, le texte adopté n'est pas, loin s'en faut, à la hauteur des attentes des voyageurs mais, surtout, il n'est pas encore assuré d'être adopté définitivement. En effet, il est probable que le Sénat le modifie sensiblement, ce qui renverra un texte en seconde lecture à l'Assemblée qui, ne reniera pas son premier vote. Ce qui devrait alors aboutir, après une seconde lecture au Sénat, à une décision de la Commission mixte paritaire qui, si elle ne parvient pas à se mettre d'accord, laissera le dernier mot à l'Assemblée Nationale. Dans le contexte des élections présidentielles qui se profilent en 2017, **aura –t-on le temps d'aboutir à une adoption ?** Cela dit, ne négligeons surtout pas la contrepartie octroyée aux tenants de l'ordre, comme si l'attirail répressif ne suffisait déjà pas assez... La proposition de loi adoptée par les députés permettrait de valider la durée d'une mise en demeure préfectorale pendant 7 jours sur l'ensemble du territoire de la collectivité qui l'a initiée. Autrement dit, dans un contexte qui a dévolu la compétence « gens du voyage » aux communautés de communes et autres agglomérations et métropoles, la mesure pastillera le territoire de « **zones blanches** » plus ou moins importantes (pensons aux grandes villes) où **l'accueil des voyageurs sera remis en cause**.

Dans ce contexte, Dominique Raimbourg fait donc figure, pour le gouvernement et la majorité dont il est issu, de « porte drapeau » sur la question des gens du voyage. Il a ainsi d'abord été pressenti, puis nommé président de la Commission nationale consultative des gens du voyage. Celle-ci a finalement été installée officiellement le 16 décembre, près de trois ans après sa dernière réunion... Si l'ANGVC y sera représentée par sa présidente, Nelly Debart, pour y faire entendre sa voix, aux côtés d'autres acteurs associatifs, elle connaît également la limite des avis qui seront émis au bout de cette consultation puisqu'au final **seul le gouvernement décidera quoi et quand faire**.

En 2015, les décisions contre l'accès aux raccordements, contre les installations de résidences mobiles, contre le droit au logement des voyageurs sont restées encore nombreuses. Alors que la **loi ALUR** avait fait espérer un temps les voyageurs, nombreux à nous appeler à ce sujet, le décret d'application entré en vigueur en juillet **resserre la marge de manœuvre pour installer un habitat mobile** en dehors d'une aire d'accueil, ouvrant ainsi, au lieu de proposer une solution, le champ à une plus grande délinquance en matière d'urbanisme.

Il y a donc une sorte de double positionnement qui s'installe : d'une part, on remet tant bien que mal la concertation « sur les rails » ; de l'autre, les dispositifs concrets font toujours obstacle à la recherche de solutions pour le respect d'un mode de vie dans un habitat mobile.

2016 et les années suivantes seront-elles celles d'un double langage dont les voyageurs seraient les dindons de la farce ?

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'ANGVC est une association gérée par un Conseil d'administration qui a élu le 22 mai 2015 **Nelly DEBART**, comme Présidente.

Celle-ci a exercé avec les membres du Bureau Christophe SAUVE, le Vice-président, Marguerite SCHIED, la Trésorière, et Sylvie DEBART, la Secrétaire, le contrôle, notamment auprès du Délégué Général, et le suivi des actions et des activités internes.

L'Assemblée Générale - Le Conseil d'Administration - Le Bureau

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 22 Mai 2015 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette assemblée a donné lieu à de nombreux échanges sur les lignes d'action de l'association.

Outre l'approbation du rapport moral et du rapport financier (cf. comptes 2014 en annexe), l'Assemblée Générale a adopté une motion modifiant le nom de l'association visant à remplacer le terme « Catholiques » par « Citoyens ». Par ailleurs, elle a décidé de fixer à 15 euros le montant de l'adhésion à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les membres du Bureau de l'ANGVC se sont concertés et ont adopté en 2015, après une large concertation avec tout ou partie des administrateurs, plusieurs avis le 8 mars, le 23 mai, les 12 - 19 et 29 octobre, et le 16 novembre relatifs à l'engagement d'un recours contre la décision de refus d'abroger certaines dispositions illégales du règlement intérieur de l'aire d'accueil d'Embrun, de Faulquemont, du Symghav de l'Essonne et du Grand Troyes ainsi qu'au dépôt d'une plainte contre trois élus de la Communauté de communes de Benfeld (67) concernant des propos choquants et inadmissibles.

Par ailleurs, pour compenser l'impossibilité physique et/ou pécuniaire de se réunir de façon plus fréquente, de nombreux et très réguliers contacts téléphoniques ont eu lieu tout au long de cette année entre la Présidente et les membres du Bureau, notamment avec le Vice-président, pour suivre de près l'activité de l'association. Cette concertation a été servie par les informations régulièrement fournies par le Délégué Général.

Le Conseil d'Administration a été convoqué pour délibérer le :

- 21 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- 22 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- 16 novembre à Orsay (91)

Ces instances reflètent l'engagement de l'ensemble des délégués dans la vie de l'association et veillent au suivi de la stratégie œuvrant à dénoncer les règlements intérieurs abusifs adoptés sur certaines aires d'accueil, à favoriser la reconnaissance de l'habitat caravane et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme des collectivités, et à revendiquer, pour les communes ne s'étant pas soumises à leurs obligations, un droit au stationnement opposable.

Le Conseil d'administration, sur la question de la gouvernance de l'association, s'est également penché sur les responsabilités attachées au rôle et à la fonction des délégués. Certains membres du Conseil d'administration poursuivent ce travail de réflexion et doivent soumettre des propositions concernant le fonctionnement de l'organisation en 2016.

Cette année, le Conseil d'administration a accueilli deux nouveaux membres : Magali GRIEL et Rudy DEMETER. Par ailleurs, Daniel ELZIERE ayant quitté ses fonctions fin août, c'est Michel DEBARRE, le nouvel Aumônier National, qui le remplace au sein du Conseil d'administration. Ce qui porte à 27 le nombre d'administrateurs, qui ont modifié, suite à l'élection de Nelly Debart à la présidence, la composition du Bureau Exécutif (N. Debart, C. Sauvé, M. Schied, S. Debart – suppléants : T. Debart et S. Zanko).

Les adhésions

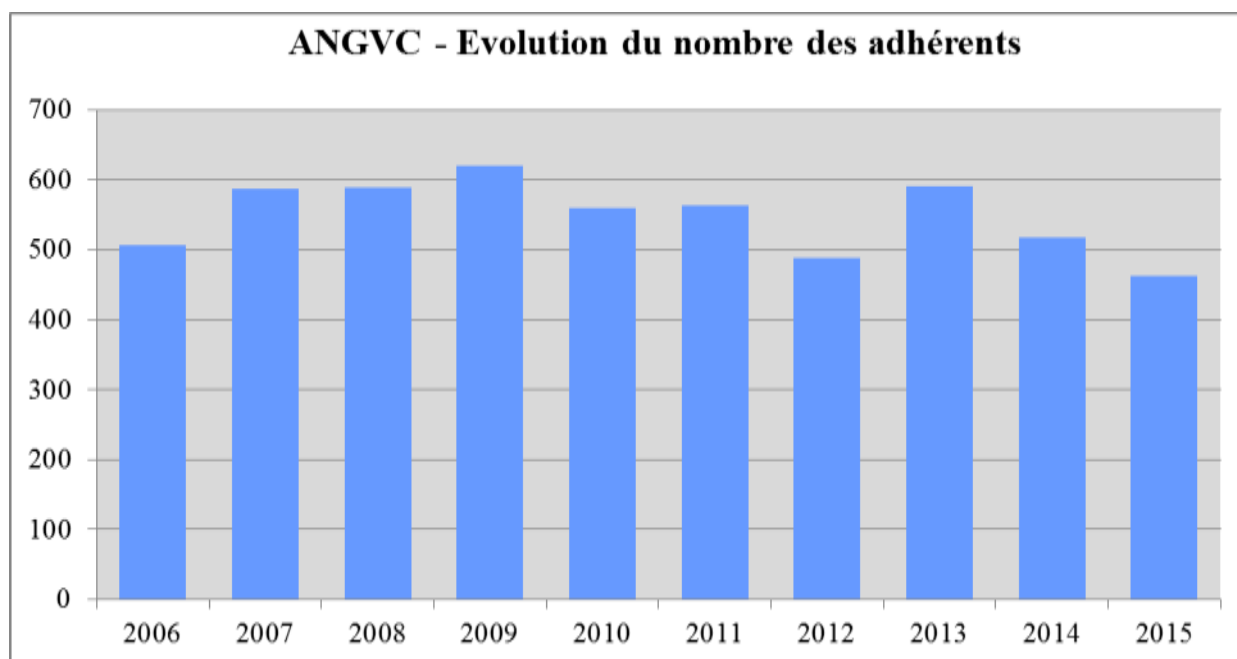
Le nombre des adhésions, qui était de 518 en 2014, a sensiblement chuté à un niveau équivalent à celui de 2012, pour atteindre **466 en 2015**, soit une réduction de l'ordre de 10%.

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'adhésions	506	587	589	620	559	563	488	591	518	466

Ce résultat encore décevant, puisqu'il confirme une désaffection continue des adhérents depuis 2013, est à mettre en perspective avec l'indifférence et l'immobilisme des pouvoirs publics. Il pourrait également être consécutif à une visibilité toujours insuffisante de l'ANGVC et de ses actions ressentie par les familles. On peut également s'interroger sur l'impact que peut avoir sur les adhésions le manque de proximité de l'association avec les familles, à l'exception de celles qui la sollicitent.

En décembre 2015, l'ANGVC a inséré dans son bulletin interne un coupon de relance des adhésions auprès des adhérents pour 2016. A noter que le montant de l'adhésion a été revalorisé par l'Assemblée Générale à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suite à la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2007, les cartes des adhérents de l'Association départementale des Gens du Voyage Catholiques de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire ont fait l'objet en 2015 d'une restitution de cinq euros par adhérent à ces associations sur présentation d'une liste récapitulative détaillée. Cette décision est toujours en vigueur.



Le Délégué général

Il assure un rôle de coordination et d'animation de la communication entre le siège social, le Conseil d'Administration, le Bureau et supervise les actions de l'association auprès des familles. Il veille à ce que les résolutions adoptées par les instances décisionnelles aboutissent. Au service de l'association, il est également une force de proposition pour la réflexion des dirigeants et soumet des positions à définir par les instances de l'ANGVC. Il informe autant que nécessaire la Présidente, Nelly DEBART, et le Vice-président, Christophe SAUVÉ, de tout évènement ou

information qui touche la vie associative et les questions d'actualité qui concernent le champ de l'objet statutaire.

Il est également mandaté par une délégation de pouvoir de la Présidente et il est codétenteur de la signature bancaire par une décision adoptée lors de sa prise de fonction par l'Assemblée Générale. Son travail concerne la tenue du secrétariat général de l'association, les demandes de financement et les prévisions budgétaires, l'enregistrement des adhésions, mais aussi le suivi des relations avec les partenaires ministériels et associatifs sur l'ensemble des dossiers. Sa fonction l'amène également à superviser le travail de l'assistant juridique et à opérer une mission de veille d'actualités économiques, sociales et juridiques qu'il diffuse de façon régulière sur le réseau de l'association et veille à l'actualisation des données sur le site Internet. Enfin, il assure la liaison avec le cabinet REGVAL qui établit les bulletins de salaires et les états des charges sociales ainsi que la rédaction des contrats de travail. Il assure les relations avec les fournisseurs et procède aux dépenses courantes, il effectue les saisies de la comptabilité qui permettent au cabinet REGVAL d'établir et de contrôler les comptes de l'ANGVC, il gère les déclarations de charges sociales aux organismes et réalise le travail administratif et financier de l'organisation.

Sa présence permanente au siège l'amène également à traiter certaines requêtes et à fournir toute information utile aux familles de Voyageurs en difficulté ou toute personne qui sollicite l'association. En cas de nécessité, il intervient immédiatement auprès des autorités compétentes. Si une affaire nécessite une analyse et une intervention juridique plus conséquente, il transmet une fiche d'information à l'assistant juridique de l'association. Il prend le relais de celui-ci, en son absence dans le suivi des dossiers.

Il lui appartient également de mettre en œuvre toutes les actions relevant de l'objet statutaire de l'ANGVC, notamment les campagnes de sensibilisation et d'information et les actions de formation. Sa fonction l'amène par ailleurs, sous le contrôle de la Présidente, à intervenir auprès des élus ou de toute institution dans les affaires touchant les Gens du Voyage.

Marc BEZIAT surveille au quotidien l'environnement sociopolitique et les questions spécifiques touchant divers sujets en lien avec la vie des voyageurs. Il diffuse toute information, selon sa nature, vers la Présidente et les membres du Conseil d'administration, vers les familles, vers les parlementaires ou vers les partenaires de l'ANGVC.

Il est intervenu également au cours de journées d'information et de sensibilisation ou de rencontres institutionnelles :

- le 2 janvier à la Délégation Nationale de la Fondation Abbé Pierre ;
- le 14 janvier à Perpignan (66) pour une rencontre avec les acteurs de l'antenne locale de l'ANGVC ;
- le 19 janvier – réunion sur l'étude du LERIS avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) ;
- le 22 janvier – réunion à la DIHAL sur la future Commission nationale consultative GDV ;
- le 28 janvier à Angers (49) pour une rencontre avec les acteurs de l'asso. ADGVC 49 ;
- le 29 janvier – rencontre avec le permanent de l'association ADGVC 44 ;
- le 30 janvier avec le cabinet d'expertise-comptable REGVAL ;
- le 9 février participation au comité de pilotage de l'étude du LERIS pour la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) ;
- le 11 février – rencontre avec le directeur du Service National de la Pastorale des Migrants et Personnes Itinérantes ;
- le 17 février à Sciences Po Paris – conférence du Commissaire des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe ;
- le 20 février entretien avec Jordi Balesta, chercheur au CNRS ;
- le 6 mars à la FNASAT – réunion concernant les « Dépêches Tsiganes » ;

- le 11 mars – entretien avec un journaliste pour un projet de collaboration concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 18 mars – entretien avec la chargée de mission du Pôle Habitat de la FNASAT ;
- le 1^{er} avril - réunion sur l'étude du LERIS avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) ;
- le 9 avril – rencontre, accompagnée par S. Picard (94), de plusieurs familles à Grisy-Suisnes (77) concernant leurs difficultés d'accès aux raccordements ;
- le 13 avril - entretien avec une élève d'une école de travail social ;
- le 20 avril – réunion de travail à la FNASAT sur l'Observatoire de l'Habitat et le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement d'Ile de France (SRHH) ;
- le 7 mai - réunion concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 11 mai - réunion avec l'ASNIT concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 13 mai – réunion avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) – PPL Raimbourg ;
- le 18 mai – rencontre sur l'aire d'accueil de Villeneuve St Georges (94) ;
- le 18 mai - réunion du Copil sur l'étude du LERIS avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) ;
- le 19 mai – réunion FNASAT – décret application de la loi ALUR ;
- le 19 mai – audition à l'Assemblée Nationale par D. Raimbourg ;
- du 20 au 23 mai pour un Conseil d'administration et l'assemblée générale de l'ANGVC aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13) ;
- le 29 mai – participation à l'AG de l'ADEPT 93 ;
- le 2 juin – rencontre avec le directeur de cabinet du Val de Marne ;
- le 3 juin – réunion inter-associative avec HALEM, la FNASAT, l'ASAV 92, le DAL – décret application de la loi ALUR ;
- le 5 juin – table-ronde de la Fondation Abbé Pierre sur le renforcement des occupants de terrains ;
- le 9 juin – réunion avec la Fondation Abbé Pierre – actualisation de l'étude sur l'habitat des gens du voyage
- le 10 juin – ITW Maires de France
- le 11 juin - entretien avec une élève d'une école de travail social ;
- le 18 juin – participation à l'AG de la FNASAT ;
- le 18 juin – colloque de Housing Rights Watch, Jurislogement et la Fondation Abbé Pierre sur l'apport européen et international sur le droit au logement ;
- le 30 juin à Bruxelles (Belgique) – table-ronde sur les droits des Gens du Voyage et des Travellers (bureau européen du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme) ;
- le 29 septembre à Versailles (78) – soutien aux familles de Bièvres au tribunal administratif ;
- le 5 octobre à Paris – colloque du Défenseur des Droits « 10 ans de droit de la non-discrimination » ;
- le 15 octobre à Rennes (35) – intervention dans une session de formation de l'Aumônerie de Bretagne – Pays de Loire ;
- le 16 octobre – réunion de travail avec webdesigner pour actualisation du site Internet ;
- le 29 octobre – réunion avec le Maire de Nogent S/Marne (94) ;
- le 3 novembre - réunion du Copil sur l'étude du LERIS avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) ;
- le 10 novembre – réunion de travail avec la FNASAT et la Fondation Abbé Pierre sur l'étude du LERIS ;
- le 12 novembre – réunion avec la Fondation Abbé Pierre sur le projet de partenariat sur l'étude sur la politique pénale relative à l'habitat mobile ;

- les 16 et 17 novembre à Orsay (91) – session des délégués de l’association ;
- le 18 novembre à Senlis (60) – rencontre avec la LDH 60 et des voyageurs à la Sous-préfecture ;
- le 19 novembre – restitution des préconisations de l’étude du LERIS avec la Délégation Interministérielle à l’Hébergement et à l’Accès au Logement (DIHAL) ;
- le 24 novembre – Journée de la Fondation Abbé Pierre sur l’accompagnement lié aux droits à l’habitat ;
- le 26 novembre – réunion avec la Délégation Interministérielle à l’Hébergement et à l’Accès au Logement (DIHAL) et D. Raimbourg sur les questions mémorielles ;
- le 25 novembre à la FNASAT - réunion concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 27 novembre – rendez-vous avec avocate des familles de Bièvres (91) ;
- le 1er décembre à Brest (29) – participation au colloque de la Fondation Abbé Pierre, « Habitat indigne et Justice » ;
- le 9 décembre - rendez-vous avec avocate des familles de Bièvres (91), l’ADGVE 91, le MRAP et ATD ;
- le 10 décembre – journée de citoyenneté à l’Assemblée Nationale à l’invitation de M. Rabin – rencontre avec D. Raimbourg ;
- le 15 décembre – rencontre avec la FNASAT, la Fondation Abbé Pierre et la Fédération SOLIHA sur l’étude du LERIS ;
- le 17 décembre – installation de la Commission nationale consultative des gens du voyage ;
- le 22 décembre – rencontre avec Fabien Dechavanne, chef de service au Défenseur des Droits, sur un projet de « testing » et sur une étude sur politique pénale de l’habitat mobile ;

Enfin, avec l’actualisation du site Internet et de l’application pour tablettes et smartphones, il assume la rédaction et la mise en page des bulletins trimestriels de l’association. L’expédition des bulletins est assurée par une personne bénévole.

L'Assistant Juridique

En 2015, l’association a suivi la situation de **619 familles** (contre 542 en 2014). Cela représente, quelle qu’en soit la nature, **463 interventions** opérées, soit sensiblement le même nombre qu’en 2014 (484).

Ces actions essentielles et prioritaires de l’ANGVC, se caractérisent par :

- une expertise technique et un suivi individualisé
- la réactivité de nos interventions et la pertinence de nos réponses
- une écoute et une attention sur un large domaine d’intervention

Nous souhaitons souligner que le nombre de familles qui nous ont sollicités sur leur stationnement, bien qu’en retrait derrière les questions d’habitat et de raccordement aux réseaux, est un indicateur qui ne reflète pas la situation réelle des familles en errance sur le territoire. Il ne découle pas d’une méconnaissance des familles de leurs droits, mais renvoie plus probablement aux effets de la crise économique qui les contraint à ne plus stationner sur des aires jugées trop onéreuses (droits de place et fluides) et les replace de façon répétée dans une situation d’errance. Mais on peut observer également des postures de crispation et de refus de la part des pouvoirs publics qui sont largement encore insensibles à leurs doléances et qui peuvent conduire, par choix ou défi, à ne pas entrer dans le dispositif mis en place par les schémas départementaux d’accueil. Cependant, si nous ramenons le chiffre du nombre de familles soutenues par l’association en 2015 (619) à un ordre de grandeur relativisé - afin d’estomper la distorsion du nombre important de

familles concernées par chaque situation de stationnement (279 pour 57 interventions) - il résulte que ce nombre, de l'ordre de 400 familles environ, est identique à celui constaté en 2014.

Six procédures ont été jugées, engagées ou pilotées et/ou les recours rédigés au nom des familles par le juriste en 2015. Ce chiffre reflète toujours les mêmes difficultés opposées par les familles à s'engager pour faire valoir leurs droits devant la justice : les moyens financiers, l'incompréhension ou la négligence pour engager une procédure, la volonté. Une évolution, qui nous préoccupe grandement, émerge cependant depuis plusieurs mois et dissuade les familles d'aller en justice: la répétition d'une jurisprudence défavorable au plaignant, concernant l'octroi d'un raccordement provisoire, restreint l'accès au raccordement d'électricité.

S'ajoute à ces procédures une médiation ayant abouti à un raccordement pour motif d'urgence extrême sans qu'il ait été besoin d'aller en procédure et une intervention accompagnée d'une avocate, dont la stratégie n'est pas encore arrêtée et nécessitant une coordination importante, visant à obtenir le raccordement de plusieurs familles.

La campagne, lancée par l'association début 2015, concernant les demandes d'aide au logement, n'a pas abouti à mobiliser les familles. Seulement quatre sollicitations, dont l'une pourrait aboutir en l'état à une procédure, et une demande d'information sur la finalité de la démarche sont parvenues au siège. S'il est vrai que cette action nécessite un réel accompagnement et une explication détaillée sur la stratégie envisagée – ce qui peut freiner les familles – il semble également que peu de voyageurs aient conscience des enjeux de cette campagne et que beaucoup semblent ignorer que les aides au logement ne sont pas automatiquement accordées et qu'elles sont conditionnées à des plafonds de ressources et des critères de décence du logement.

Enfin, l'association s'est directement engagée, par la voix de son Président, en déposant une plainte auprès du Procureur de la République de Strasbourg contre les propos inadmissibles tenus par trois élus de la Communauté de communes de Benfeld (67).

Enfin, la campagne engagée en 2014 afin de collecter et d'analyser les règlements intérieurs des aires d'accueil (cf. tableau en annexe) s'est poursuivie cette année et a donné lieu à six procédures - demandes d'abrogation contre des dispositions estimées illégales par notre juriste et/ou recours devant le tribunal administratif - qui sont en cours d'instruction en 2015.

L'activité de l'association reflète toujours les difficultés quotidiennes et, dans de nombreux cas, les situations de vie familiale précaires, indécentes et injustes que vivent les Gens du Voyage et auxquelles l'association tente d'apporter des solutions. Les problèmes concernent toujours essentiellement :

- le stationnement des familles avec leurs caravanes
- les entraves en matière d'urbanisme ou d'habitat, pour ceux qui deviennent ou sont déjà propriétaires d'un terrain

Problématique	Nombre de familles		Interventions opérées	
	2014	2015	2014	2015
Stationnement	202	279	61	57
Circulation et assurances	18	14	18	6
Urbanisme et Habitat	98	114	98	131
Raccordements EDF/Eau	72	76	175	93
Gestion des aires	78	25	38	39
Etude des documents d'urbanisme	-	14	-	25
Scolarisation	1	2	1	2
Autres	73	95	93	110
Total	542	619	484	463

Le constat, dont le détail offre une visibilité de nos interventions par territoires (cf. document en annexe), fait apparaître à peu de choses près, sauf en ce qui concerne les questions de stationnement (cf. nos remarques ci-dessus), une stabilité globale du nombre de familles soutenues et du nombre d'interventions de l'association par rapport à 2014.

Ce niveau statistique élevé d'interventions de l'association peut sans doute s'expliquer par :

- les effets de la crise qui génère un recul dans les pratiques en matière de stationnement
- une meilleure visibilité des familles sur la qualité du travail d'accompagnement opéré par l'association. L'effet, souvent mis en avant en début d'entretien, du « bouche à oreille » entre voyageurs génère d'un côté plus de sollicitations de la part de familles jusqu'alors inconnues de l'association et, par ailleurs, des questionnements plus diversifiés (autres).
- une expertise associative concentrée dans les mains d'une poignée de personnes inégalement réparties sur le territoire

Selon nos observations, les difficultés rencontrées par les familles portent toujours sensiblement sur les questions relatives à l'habitat, à l'urbanisme et aux raccordements aux réseaux (224 interventions au total) que sur les difficultés de stationnement (57) ou toute autre difficulté. Cela conforte la stratégie décidée par le Conseil d'administration de l'association il y a plusieurs années de développer une connaissance et une expertise particulière sur ces questions.

Il faut également avoir à l'esprit que l'ANGVC est très rarement sollicitée pour les difficultés de stationnement de grands groupes pour lesquels, selon ses observations, les obstacles restent nombreux sur l'ensemble du territoire.

Urbanisme et habitat

Les champs d'intervention de l'association s'articulent autour de quatre axes :

- l'appui et le conseil aux familles qui la sollicitent directement quant aux difficultés rencontrées en matière d'occupation de sols sur leur terrain
- l'expertise juridique en matière de procédures en coordonnant directement le travail d'avocats, notamment concernant les affaires relatives aux raccordements aux réseaux
- l'observation des difficultés rencontrées par les familles pour accéder à un raccordement aux réseaux
- la vigilance des interdictions d'installation de caravanes, habitat permanent de leurs utilisateurs, qui sont inscrites dans les documents d'urbanisme des communes

Les constats, formulés ces dernières années au travers des différentes enquêtes et études de l'ANGVC, notamment celle de 2014 en matière de prévision de besoins d'habitat mobile dans les territoires, semblent également conforter la lecture que l'on peut faire des données de l'activité de l'association concernant les questions d'habitat et d'urbanisme. Nous persistons à conclure que les difficultés observées ne seront pas levées avant longtemps et que des tensions persisteront sur les territoires tant qu'une prise en compte effective de ces besoins ne sera pas opérée par les collectivités.

Cette remarque est à mettre en perspective de la décision de la Cour d'appel de Douai qui n'a pas annulé le PLU de Béthisy St Pierre (60) sur le motif d'une interdiction générale et absolue de l'habitat mobile que nous avons soulevée. Cette décision, contre laquelle l'ANGVC n'a pas souhaité se pourvoir en Cassation - puisqu'aucune famille concernée n'avait voulu poursuivre la procédure en déjà en appel -, fait « subtilement » valoir que quand bien même il y aurait une interdiction générale et absolue prescrite par le PLU (comme en première instance, la cour ne le conteste d'ailleurs pas), nous ne démontrions pas l'intention « de nuire » de la commune dans la mesure où celle-ci faisait état, dans son rapport de présentation, d'une future intention de traiter cette question (sic !).

Par ailleurs, la décence et la dignité de leur vie familiale pour les personnes qui vivent de façon permanente en habitat mobile, notamment les gens du voyage, constituent des droits qui se heurtent systématiquement aux pires difficultés pour obtenir un raccordement électrique sur un

terrain leur appartenant. Ainsi lorsqu'ils sont installés sur des terrains privés leur appartenant, les collectivités opposent leur veto au droit à l'électricité et à l'eau reconnu par la législation au nom du code de l'urbanisme, dont il n'est nullement prouvé qu'il soit partout respecté par elles (cf. enquête nationale 2012 - www.angvc.fr/pages/rapports.html). Pire, certaines font procéder à la coupure des raccordements existants, même dans la rigueur de l'hiver, en toute négligence des situations familiales (enfants, malades, personnes âgées).

De plus, lorsqu'ils séjournent sur une aire d'accueil, dans un camping où ils louent leur emplacement, les résidents ne bénéficient jamais, sauf exception, d'une protection leur assurant une fourniture minimale d'énergie en cas de difficultés de paiement pendant la période hivernale et subissent souvent à la fois la coupure de leur raccordement par le gestionnaire mais sont aussi, en vertu du règlement intérieur, visés par une procédure d'expulsion.

Quant à l'accès aux tarifs sociaux de l'énergie sur les aires d'accueil, malgré la revendication maintes fois formulée par l'ANGVC, il n'en n'est toujours pas question dans le dispositif réglementaire (par une modification du décret du 15 novembre 2013), bien que nombre de ces ménages répondent aux conditions de ressources exigées.

Quatorze propositions reçues cette année ! C'est un phénomène nouveau, apparu cette année, qui tend à démontrer que certaines personnes imaginent l'ANGVC susceptible de servir, au mieux, d'intermédiaire, mais, le plus souvent, de relais d'information commerciale, pour vendre un terrain ou un bien leur appartenant. S'il arrive que l'association relaie sur ses réseaux certaines propositions, en formulant fortement ses recommandations de prudence, elle n'est pas en capacité d'assumer un rôle de cette nature qui, de plus, ne figure pas dans son objet statutaire.

Le stationnement

A l'exclusion des difficultés rencontrées avec certains gestionnaires d'aires d'accueil, c'est une intervention sur neuf traitée par l'ANGVC qui concerne le stationnement en 2015.

Le nombre de places d'accueil effectivement disponibles, du fait des nombreuses fermetures de sites, semble stagner (certains évoquent une diminution) sur l'ensemble du territoire. Cela contraint donc des familles de voyageurs, arrivant dans une commune, à ne pouvoir y stationner faute de places et/ou de terrain ouverts. Par ailleurs, c'est le coût jugé trop onéreux au regard de leurs moyens et les « villes bloquées », où l'aire n'offre plus d'opportunité de passage aux familles parce qu'occupée à l'année par les mêmes résidents, qui les contraignent de plus en plus à s'installer sans autorisation où elles le peuvent, subissant de fortes pressions avant de devoir repartir en errance.

Un tel recul des pratiques, s'ajoutant aux difficultés économiques qui frappent durement les familles, est répercuté dans les tensions plus fréquentes constatées sur les aires d'accueil. Dans ce contexte, la gestion des aires d'accueil, surtout lorsqu'elle est exercée sans discernement, est difficile et nécessite parfois l'intervention d'une médiation.

Par ailleurs, la mobilisation de l'ANGVC sur la question des règlements intérieurs est toujours vive et l'engagement de nouvelles procédures est susceptible d'avancées tant jurisprudentielles, qui conforteront le bien-fondé de notre initiative, qu'en termes d'incitation des collectivités à réviser certaines dispositions contestables non respectueuses des droits des personnes.

Le bénévolat

En 2015, le travail effectué au siège de l'ANGVC est renforcé par la contribution de bénévoles pour l'expédition du bulletin de liaison ou des guides ou des tâches de classement et de rangement. Toutefois, pour motif d'âge ou de santé, nombre des bénévoles ont diminué leur contribution. Ainsi le bénévolat est passé de 450 heures en 2014 à 290 en 2015.

En région, quelques bénévoles ont également appuyé l'association, en particulier au sein des antennes locales, tandis que les voyageurs continuent de s'investir également dans des associations locales.

L'ANGVC a été accompagnée cette année par une professionnelle du réseau de l'association « Passerelles et Compétences » afin de l'aider à renforcer les capacités de la Présidente, dans son secteur géographique résidentiel, en matière de communication.

L'ANGVC EN REGION

Certains Voyageurs, parmi les adhérents, sont mobilisés dans des associations à vocation locale ou régionale pour la défense et le soutien des Gens du Voyage. Certains se mobilisent au sein de groupes locaux ou antennes de l'ANGVC.

ANGVC – antenne 10

Ses animateurs sollicitent l'ANGVC sur les questions auxquelles ils ne peuvent répondre de façon complète. Peu de familles semblent s'impliquer dans l'association et dans l'antenne locale.

ANGVC – antenne 22

Dans les Côtes d'Armor, l'animation de l'antenne à St Brieuc s'articule essentiellement autour de son responsable, Yvan Bannier, qui sollicite régulièrement le siège de l'ANGVC concernant des difficultés familiales locales. Se rendant disponible autant que possible avec sa femme, entrée cette année au Conseil d'administration, ils représentent l'ANGVC dans nombre d'événements locaux ou régionaux, notamment une journée des gens du voyage organisée à Rennes en octobre ou à la Commission départementale. De plus, en 2015, ils ont organisé un repas sous chapiteau lors d'un festival de cinéma et reversé les bénéfices à l'association.

ANGVC – antenne 66

C'est la dernière-née de l'ANGVC qui a pris son envol au début de l'année, suite à la rencontre avec le Délégué Général organisée avec des familles du secteur de Pia. Si ses responsables ne manquent pas de volonté, l'antenne n'a pas encore développé d'activité.

ANGVC - antenne 74

Malgré une santé fragile, Alain FAYARD, administrateur de l'ANGVC, pour animer un groupe local autour de Thonon les Bains. Cependant, il participe, en lien avec d'autres représentants associatifs, aux travaux de la Commission départementale consultative et poursuit également son action de distribution de denrées alimentaires à travers une association qu'il a créée.

ANGVC - antenne 77

C'est le département où l'ANGVC intervient pour le plus grand nombre de familles, or c'est paradoxalement un département où la mobilisation semble la plus difficile malgré les efforts menés depuis plusieurs années.

Philippe DERIEUX, administrateur de l'ANGVC, anime un groupe qui s'est fondu dans celui de l'Aumônerie et n'arrive pas à mobiliser réellement les Voyageurs. Le Délégué général n'a pas pu participer cette année à leurs réunions pour échanger sur la situation des familles suivies et des initiatives engagées.

Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens (ADGVC 44)

L'année 2015 a encore permis de prendre la mesure du développement associatif de l'ADGVC 44 et de faire bénéficier les familles de son expertise grâce à sa présence affirmée sur le terrain. C'est le résultat d'un travail mis en œuvre depuis de longues années qui est ainsi valorisé au sein d'un

montage associatif partenarial. Ce travail de soutien, de médiation ainsi que d'information auprès des familles et des collectivités, réalisé avec l'appui d'une forte mobilisation des adhérents, ont fait de cette association un interlocuteur aujourd'hui écouté dans le département.

Cependant, les conditions locales sont souvent génératrices de fortes tensions et menacent le travail mené par l'ADGVC 44 qui doit intervenir en urgence pour tenter d'éviter des expulsions à répétition dans le contexte d'une crise socio-économique profonde et durable qui frappe les plus précaires.

L'expertise de l'ADGVC 44, qui s'appuie sur des partenariats (association de médiation sociale « Les Forges », le SRI) et un chargé de mission permanent, est reconnue et son savoir-faire devenu incontournable. Plusieurs conventions partenariales ont ainsi été engagées avec des collectivités.

Ainsi, l'ADGVC 44 a poursuivi son engagement auprès des familles :

- dans le suivi des dossiers de logement, notamment sur des terrains familiaux aménagés
- dans la médiation avec les collectivités et les institutions
- dans l'orientation des dossiers d'accès au micro crédit et concernant les questions d'emploi et de formation vers les structures locales appropriées
- dans l'appui à la scolarisation des enfants dans les situations d'installation illicite
- dans le travail de partenariat et de réseau avec d'autres organisations

L'association participe activement à l'engagement citoyen de ses membres dans les instances départementales qui traitent des questions des Gens du Voyage, mais aussi dans des réunions publiques ayant pour thème la discrimination, la solidarité ou l'urbanisme.

Pour accompagner son développement, elle a su s'appuyer sur des partenariats locaux complémentaires avec plusieurs associations comme "Une famille un toit", la Fondation Abbé Pierre ou la FNASAT dont elle est membre. De même, elle agit en bonne intelligence avec les responsables locaux d'autres associations et sollicité régulièrement l'expertise de l'ANGVC sur certains dossiers.

L'année 2015 s'est terminée sur l'invitation, lancée par la députée de Loire-Atlantique Monique RABIN, visant à organiser une journée de citoyenneté pour des voyageurs à Paris. Outre des voyageurs de Loire-Atlantique, d'autres, issus du réseau de l'ANGVC, ont également fait le voyage au sein de la « fabrique des lois ». Ils ont aussi pu rencontrer Dominique Raimbourg avec qui ils ont échangé sur leurs difficultés et leurs espoirs.

Association Départementale des Gens du Voyage Catholiques (ADGVC 49)

Cette association qui se développe autour de son président, Martial BRILLANT, d'un petit groupe de voyageurs et de Michel ROBICHON, intervient auprès des familles et s'implique au sein des instances institutionnelles. Elle a participé aux travaux d'actualisation du schéma départemental du Maine et Loire dont elle a déploré les insuffisances. Le Délégué Général de l'ANGVC a participé cette année à son Assemblée Générale.

Dans les autres départements

Administrateurs ou simples adhérents de l'ANGVC, nombreux sont ceux qui se mobilisent soit au sein d'associations de soutien aux Voyageurs comme par exemple Rencontres Tsiganes à Marseille (13), l'APGVA en Auvergne (63), l'ARTAG dans le Rhône (69) ou comme bénévoles, tels Roland Gruart et Henri PIERRE dans l'Oise (60).

Parmi la quinzaine de départements où l'ANGVC est représentée, on peut relever que Nelly DEBART et Sylvie DEBART, Présidente et Secrétaire de l'ANGVC, sont membres de la Commission départementale des Gens du Voyage respectivement de l'**Hérault** et les **Bouches du Rhône**, alors que Bernard LOSFELD, Marie WINTERSTEIN représentent l'ANGVC dans le **Nord** et le **Var** et Sasha ZANKO dans les **Alpes-Maritimes**.

A **Marseille** et dans les départements de la région PACA, Alain FOUREST, bien qu'il ne soit plus le Président de l'association, appuie toujours les actions de Rencontres Tsiganes. Respectueuse de l'égalité des droits pour tous, l'association affiche fermement ses positions dans la défense des intérêts des familles, y compris les Roms, et reçoit le soutien de nombreux Voyageurs, dont certains sont également membres de l'ANGVC.

Dans l'**Oise**, le relais, que Roland Gruart et Henri Pierre souhaitaient passer pour des raisons d'âge et de santé au responsable de la section de Creil de la Ligue des droits de l'Homme, se concrétise au fil du temps. Cependant, il ne semble pas avoir pu maintenir le lien indispensable avec les familles. Néanmoins, Henri Pierre, administrateur de l'ANGVC, a souhaité représenter l'ANGVC au sein de la commission départementale des gens du voyage.

En **Seine St Denis**, outre quelques visites de familles à la permanence juridique au siège, l'ANGVC est, grâce à l'ADEPT, régulièrement informée des travaux de la Commission départementale des gens du voyage. Si le départ de sa directrice a modifié la fréquence des contacts, le lien avec l'ANGVC reste solide.

Dans le **Val d'Oise (95)**, le Délégué général n'a pu assurer sa présence depuis plus de 2 ans au sein du Collectif 95, créé à l'initiative d'ATD Quart Monde 95 pour soutenir et aider à résoudre la situation des familles de Voyageurs en difficulté. Il reste cependant disponible comme personne ressource sur toute question touchant les Voyageurs.

POUR DEFENDRE LES DROITS DES VOYAGEURS : L'ANGVC ET LES POUVOIRS PUBLICS

Au-delà de la vigilance de l'ANGVC sur les règlements intérieurs ou ses interventions concernant des familles en difficulté avec la gestion des aires d'accueil, en 2015 l'association est directement intervenue auprès de plus d'une vingtaine de communes, préfets et/ou collectivités au sujet de difficultés signalées par les familles, leur demandant de dégager une solution rapide.

La Présidente de l'ANGVC, Nelly DEBART, refusant l'immobilisme des pouvoirs publics a décidé d'interpeler au mois de mars Manuel VALLS afin de provoquer une réaction du gouvernement (cf. lettre du 04/03/2015 en annexe).

Après les commémorations et l'hommage du Président de la République, François HOLLANDE, aux victimes de l'internement au camp du Stutthof, l'ANGVC lui a demandé le 7 mai de répondre aux attentes des Voyageurs par une prise de position reconnaissant la responsabilité de l'Etat français dans l'internement forcé des nomades pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Au mois de juin, l'ANGVC a également alerté Mme Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes Agées et de l'Autonomie, afin que les personnes âgées et vulnérables résidant en habitat mobile, notamment sur les aires d'accueil, soient prises en compte dans les dispositifs de prévention lors d'un épisode météorologique exceptionnel (canicule), et donne lieu en pareille circonstance à un « moratoire » à toute expulsion de terrain nécessitant le recours à la force publique.

C'est également en juin que l'ANGVC a rappelé à Dominique Raimbourg ses positions préalables sur sa proposition de loi (le memorandum remis est disponible sur le site de l'association), adoptée en première lecture le 9 juin, sur l'effet contreproductif de l'appellation « habitat des gens du voyage » (cf. lettre du 22/06/2015 en annexe).

Enfin, pointant la baisse progressive depuis 10 ans des subventions qu'elle perçoit de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, l'ANGVC s'est interrogée par courrier le 29 juin, resté sans réponse, sur la pertinence de certains destinataires et le mode d'arbitrage des subventions allouées aux associations dites « têtes de réseaux » (cf. lettre du 29/06/2015).

Alors qu'un décret de la loi ALUR du mois d'avril donnait lieu à différents niveaux de lecture et générait une inquiétude partagée, l'ANGVC a co-signé le 10 juillet une interpellation commune, restée sans réponse, de la Ministre du Logement Sylvia PINEL avec l'ASNIT, la FNASAT et l'UFAT visant à lever toute ambiguïté (cf. lettre 10/07/2015 en annexe).

De même en août, l'ANGVC et la FNASAT ont soutenu l'initiative de l'ASNIT qui a interpellé le Ministre de l'Intérieur au mois d'août quant aux difficultés répétées d'accueil des grands groupes et de l'application difficile de la circulaire annuelle sur les grands passages.

Enfin, une rencontre avec Fabien Dechavanne, responsable du département « Bien et services » auprès du Défenseur des Droits, a permis un échange de vues le 22 décembre et envisagé des perspectives de partenariat pour des actions à venir.

Cette année encore, en prévision des élections régionales prévues en décembre 2015, l'ANGVC a également poursuivi sa campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales insérée dans chaque bulletin de l'association et diffusé sur ses réseaux un flyer co-signé par les associations FNASAT, ASNIT, FLV et UFAT.

Enfin, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) a sollicité à plusieurs reprises en 2015 l'ANGVC afin de participer à des réunions ou groupes de travail préparatoires.

L'ANGVC CONTRIBUE A L'ACCES AUX DROITS

L'information portée par l'association reflète son dynamisme et demeure le fondement de l'accès aux droits pour lequel elle milite.

Le **guide pratique** des gens du voyage (2012) est toujours en cours de distribution, même celle-ci s'est poursuivie à un rythme lent en 2015 et s'il n'entre plus dans les prévisions de ressources complémentaires.

Pour refléter la diversité son action et diffuser informations et bonnes pratiques, l'association a s'appuie sur la qualité de son **site Internet**, devenu une référence pour tous ceux qui recherchent une information fiable. Les chiffres de notre hébergeur concernant la fréquentation du site fait apparaître un regain de la fréquentation moyenne du site de 1200 visites mensuelles en 2014 à **plus de 1650** (cf. statistiques en annexe). L'explication tient-elle dans la disparition des « Dépêches Tsiganes » à partir du mois de juillet ? En partie peut-être, quoi que l'inflexion des statistiques a débuté dès le mois de mai.

Le manque d'ergonomie du site, créé il y a 7 ans avait conduit le Conseil d'administration à décider sa modernisation fin 2013. Cependant, le déficit de trésorerie de l'association, au regard du coût du projet, n'a toujours pas permis de finaliser ce chantier cette année. Seule la conception graphique a fait l'objet de propositions qui seront validées avant de procéder à l'étape « développement » du nouveau site, qui précède la mise en ligne.

En parallèle, la nouvelle application dédiée aux outils mobiles, a fait l'objet d'une réactualisation, insérant de nombreuses modifications ou de nouvelles fiches. Plus de 650 téléchargements de l'application ont été enregistrés pour la première année de cette application.

Enfin, l'association, soucieuse de constituer un pôle de ressources documentaires de référence en libre accès, a poursuivi son effort en augmentant le fonds documentaire plus de 100 documents, touchant en particulier le travail gouvernemental et parlementaire.

L'ANGVC est également présente sur le réseau social **Facebook**. Animé par la Secrétaire de l'association, Sylvie DEBART, à qui le siège apporte si nécessaire des éléments d'information pouvant être utiles ou servir les débats, ce réseau se développe et contribue à la visibilité de l'association auprès des Voyageurs.

Le **bulletin de liaison** des adhérents de l'association reste encore le moyen de référence pour communiquer un flot d'informations important en interne, servant à faire connaître au plus grand nombre l'action de l'association. En moyenne, quelques 400 bulletins sont expédiés chaque trimestre (en dehors des envois par mails) et on peut estimer que chaque exemplaire est lu par trois ou quatre personnes. Chaque nouveau numéro permet la mise en ligne sur le site Internet de l'association du bulletin précédent de façon à favoriser un libre accès aux informations diffusées par ce moyen à tous.

Le travail de vigilance portant sur toutes les informations touchant les Gens du Voyage, associé à une **veille législative et réglementaire**, permet une meilleure réactivité et une crédibilité devant toute situation sur laquelle l'association réagit ou intervient. L'ANGVC reçoit régulièrement des témoignages de reconnaissance et/ou des remerciements portant sur l'utilité de ce travail. L'association a également élargi son audience non seulement auprès de ses délégués et de son réseau, mais plus largement de ses partenaires.

L'ANGVC a participé et contribué également aux « **Dépêches Tsiganes** », un web journal qui visait à changer le regard des acteurs sur les Roms et gens du voyage, jusqu'au mois de mai, période à laquelle le projet a perdu ses collaboratrices essentielles suite à un conflit avec plusieurs administrateurs de l'association. La « reprise en mains » de l'association éditrice par l'ASNIT a également précipité la disparition du projet sur le fondement souhaité par son fondateur, Olivier Berthelin, et aucun article n'a été publié depuis le début août.

L'ANGVC ET SES PARTENAIRES

Si le travail de l'ANGVC repose sur l'engagement de ses adhérents, elle doit également s'appuyer sur le savoir-faire et les compétences d'autres personnes, d'autres associations. C'est sur cette base que des relations privilégiées se sont tissées depuis plusieurs années.

La Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés (FAP)

Elle est l'appui extérieur le plus important de l'association et, ce, à plus d'un titre : elle est le premier partenaire financier privé de l'ANGVC ; et elle donne un écho aux avis ou aux propositions émises par elle. Elle développe ses actions dans le domaine de l'Habitat et du Logement des exclus et soutient toute initiative visant à améliorer les conditions d'habitat et de stationnement des Gens du Voyage. Bien qu'étant sérieusement handicapés cette année par l'absence du chargé de mission, des échanges réguliers permettent de relayer, voire porter, tout ou partie de notre plaidoyer, en particulier dans le Rapport annuel sur le mal-logement en France.

Grâce à la FAP, l'expertise de l'ANGVC, notamment sur les questions particulières d'urbanisme et d'habitat des gens du voyage, a trouvé un écho auprès de certaines délégations de son réseau. En participant à plusieurs colloques organisés ou patronnés par la FAP cette année, l'ANGVC se familiarise également mieux aux champs d'action investis par la FAP et perçoit mieux les enjeux dans lesquels sa propre action s'intègre dans la stratégie de la FAP.

Le Comité contre la Faim et pour le Développement (CCFD)

Le CCFD soutient l'ANGVC depuis 1998, notamment par une subvention destinée à financer les actions d'aide à l'accès aux droits des voyageurs. Il sollicite les propositions de l'association pour avancer ensemble dans la transformation des mentalités.

En 2015, ce partenariat s'est concrétisé par un soutien financier pour notre appui juridique aux familles et pour nos actions diversifiées de communication et de promotion de l'accès aux droits.

Le Secours Catholique

Cet organisation contribue depuis la création de l'association au financement et la soutient dans l'ensemble de ses actions. Ainsi dans quelques délégations départementales, des groupes de bénévoles, accompagnant des familles dans leurs difficultés, ont été mobilisés.

La Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT - Gens du Voyage)

Depuis sa création, elle occupe, dans le paysage associatif d'accompagnement des Gens du Voyage, un rôle d'observateur privilégié puisque son réseau d'associations adhérentes couvre la quasi-totalité du territoire. Certains délégués de l'ANGVC sont également membres d'associations associées au réseau de la FNASAT..

En 2015, elle est devenue l'association qui, de fait, a développé le plus concrètement ses échanges avec l'ANGVC sur tous les faits marquants et les dossiers qui concernent la vie des voyageurs. Ces échanges peuvent aboutir à une initiative commune comme l'actualisation de la campagne d'inscription sur les listes électorales ou à une interpellation collective auprès d'un ministre (cf. infra : l'ANGVC et les pouvoirs publics).

Plus particulièrement, sur les questions d'habitat et d'urbanisme, L'ANGVC a été associée régulièrement cette année à une réflexion partagée où elle a pu faire valoir ses positions, notamment sur l'étude du LERIS relative à l'habitat adapté des gens du voyage.

L'association HALEM

Cette association militante s'est éminemment renforcée dans sa réflexion et ses pratiques partenariales. Elle estime ainsi que l'action de l'ANGVC et des voyageurs en matière d'habitat

rejoint plusieurs de ses revendications et intérêts, c'est pourquoi elle cherche régulièrement à associer l'ANGVC à ses réflexions concernant l'habitat mobile.

L'Union Française des Associations Tsiganes (UFAT)

Les relations avec cette fédération, qui a enregistré le départ de nombreux membres depuis 2014, parmi lesquels certains fondateurs, sont devenues plus épisodiques.

La Fédération SOLIHA

Nous connaissons la Fédération des PACT, celle-ci a évolué et est devenue SOLIHA. L'étude sur l'habitat adapté des Gens du Voyage, commanditée par la DIHAL au Liris, a poussé à une concertation partagée avec la FAP et la Fnasat avec cet acteur national.

Enfin, Nelly DEBART, la Présidente, a été invitée par les associations « France Liberté Voyage » et « Différence » à participer à la 3^{ème} édition du colloque « Les Gens du Voyage font leur colloque » à Rennes le 3 octobre. Yvan BANNIER et Magali GRIEL, administrateurs, étaient également à ses côtés.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Sur les enjeux des enquêtes nationales réalisées en 2013 et 2014 sur la prise en compte des besoins d'habitat mobile dans les territoires des collectivités, il est important pour l'ANGVC de se retrouver dans le rapport sur le mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre. Cela lui confère à la fois un statut d'expertise à ces études et donne une visibilité à l'association.

En matière de formation, l'ANGVC a animé cette année une seule demi-journée à Rennes dédiée au "rôle de l'association dans la formation des voyageurs et la défense de leurs droits".

Cependant, elle a pu financer une session de deux journées à Orsay, sur le thème " Représenter l'association et défendre ses droits », destinée aux délégués de l'association afin de mobiliser la réflexion sur le travail en réseau de l'association qui doit préfigurer un nouveau mode de fonctionnement.

ANNEXES

ANGVC – COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2014

PRODUITS d'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION	
Ventes de produits	476 €	Variation de stocks (marchandises)	257 €
Prestations de services	530 €	Variation de stocks (marchandises)	257 €
Activités annexes	0 €	Entretien & petit équipement	10 €
S/TOTAL VENTES & PRESTATIONS	1 006 €	Fournitures administratives	1 467 €
Subvention Etat	53 000 €	S/TOTAL ACHATS	1 477 €
Subvention Collectivité Territoriales	- 665 €	Loyers et charges locatives	5 892 €
Subventions : autres organismes		Assurances	1 269 €
- C.C.F.D.	5 000 €	Autres services extérieurs	2 020 €
- Fondation Abbé Pierre	25 000 €	S/TOTAL SERVICES EXTERIEURS	9 181 €
- Secours Catholique	6 000 €	Rém. intermédiaires & honoraires	7 639 €
- AED	8 000 €		
S/TOTAL SUBVENTIONS	96 335 €	Publicité - Publications	135 €
Autres (reprise de provision+ partic. aux procédures+transf. charges)	758 €	Missions & Déplacement	7 470 €
Cotisation adhérents	4 755 €	Frais tenue de compte	224 €
Dons	3 705 €	Frais postaux & Téléphone	4 526 €
Produits sur opérations de gestion		S/TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEUR	19 994 €
S/TOTAL AUTRES PRODUITS	9 218 €	S/TOTAL IMPOTS & TAXES	1 589 €
Autres Produits exceptionnels	2 €	Rémunérations du personnel	59 158 €
Récup. sur frais	0 €	Charges sociales	25 163 €
S/ TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 €	Dommages & intérêts sur salaires	0 €
Produits financiers : intérêts d'épargne	156 €	Primes de transport	1 095 €
<u>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	106 717 €	Autres : indemnités de stage, congés payés	0 €
		S/TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	85 416 €
		S/TOTAL DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0 €
		S/TOTAL DOTATION PROVISION SUR ACTIF CIRCULANT	0 €
		s/TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION	7 617 €
		S/TOTAL CHARGES FINANCIERES	0 €
		S/TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 074 €
		<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</u>	126 545 €

Total des produits d'exploitation	106 717 €
Total des charges d'exploitation	126 545 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 19 828 €

ANGVC - BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	ACTIF			PASSIF	
	Brut	Amort & Prov	Net		Net
ACTIF IMMOBILISE				FONDS ASSOCIATIFS	
Immobilisations incorporelles	219	219	0	Réserves	33 434
Immobilisations corporelles	4 975	4 975	0	Résultat de l'exercice	- 19 828
Immobilisations financières	418		418	Subv. d'investissement sur biens non renouv.	
Total Actif immobilisé :	5 612 €	5 194 €	418 €	Total fonds propres :	13 606 €
				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
				Provision pour charges	0
				Total Provisions pour risques et charges :	0 €
				FONDS DEDIES	
				sur autres ressources	0
				Total Fonds dédiés :	0 €
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks et en-cours	0		0	Emprunts et dettes auprès d'éts. de crédit	3 684
Avances et acomptes				Dettes fournisseurs	3 256
Créances diverses	10 000		10 000	Dettes fiscales et sociales	18 880
Disponibilités	28 940		28 940	Autres dettes	77
Charges constatées d'avance	275		275	Produits constatés d'avance	130
Total actif circulant :	39 215 €		39 215 €	Total dettes :	26 027 €
TOTAL ACTIF	44 827 €	5 194 €	39 633 €	TOTAL PASSIF	39 633 €

**REGLEMENTS INTERIEURS DES AIRES D'ACCUEIL
ANALYSE ET PROCEDURES EN COURS 2015**

DEPARTEMENT	AIRE	ACTIONS
05	CC EMBRUNAIS	Recours en excès de pouvoir (REP) TA MARSEILLE
06	NICE	REP TA NICE
10	GRAND TROYES	REP TA CHALONS
16	SMAGVC	Sans Objet (SO)
29	VILLE ST RENAN	SO
29	BREST METROPOLE OCEANE	SO
35	CC PAYS DOL DE BRETAGNE	SO
41	CC PAYS DE RONSARD/CC DES COTEAUX DE BRAYE	SO
42	GRAND ROANNE AGGLO	PROCEDURE POSSIBLE/EN REFLEXION
49	CC LOIRE LONGUE	SO
57	DU FAULQUEMONT	REP TA STRASBOURG
60	AIRE DE GOUVIEUX CC AIRE CANTILIENNE	SO
63	CC LE CENDRE ET CLEMONT	SO
67	VILLE DE MOLSHEIM	EN REFLEXION SUR PROCEDURE (ARTICLE 4 ARTICLE 13)
72	CC SABLE SUR SARTHE	EN REFLEXION SUR PROCEDURE (ARTICLE 13)
72	SM REGION MANCELLE	PROCEDURE POSSIBLE/EN REFLEXION
77	SM MARNE OURCQ	SO
78	CC PLAINES ET FORETS D'YVELLINES SAINT ARNOULT	SO
84	VILLE AVIGNON	SO
89	CC AGGL MIGENNOISE	EN REFLEXION SUR PROCEDURE (ARTICLE 17)
91	SYMGHAV	REP TA VERSAILLES
95	CC CERNAY	SO
95	CA CERGY	SO

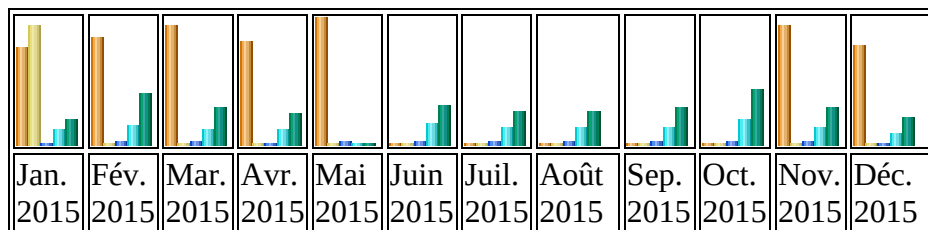
ANGVC – Indicateurs d’activité – Appui et conseil juridique – Année 2015

Département Type interventions	Stationnement	Circulation et assurances	Urbanisme et Habitat	Accès aux réseaux	Gestion des aires	Etude des documents d’urbanisme	Scolarisation	Autres	Nombre de familles
Non localisés	1	2	6			3		30	42
01					2				1
02			1					1	2
04			1					1	1
06	1								1
07				1				1	1
10								1	1
11				1				1	2
12						1			1
13			1	6	3	2		3	16
14			1	1				1	3
17						2		1	1
19			1						1
22	2		4	2	3			2	11
24	2								4
25			11					1	3
27			2	1		1		1	4
29			2		2	2		2	7
30				2	1				5
33			3	1		2		2	4
34	2		1					1	3
35			3					2	2
36		1						2	3
37	1			1	3				5
38			3		2			1	10
40				1		1			2
41	1			1				2	5
42								1	1
44	2	1	11	4	2			3	19
45	3		1	8	7			3	18
47								1	1
49	4		3	5					9
54	1				1				8
56			2						2

Département Type interventions	Stationnement	Circulation et assurances	Urbanisme et Habitat	Accès aux réseaux	Gestion des aires	Etude des documents d'urbanisme	Scolarisation	Autres	Nombre de familles
57					1			2	3
59	1			1	1			3	36
60	5		2	3	3			5	72
62			8	1		1			5
65	1		1					2	2
66	1		1	3				3	10
67			1			2		1	2
68								2	1
69			2						2
74	2		5				1	1	7
75								1	1
77	6	1	18	33	1	1		3	82
78	1		1	5	1			6	19
79	2				1				21
81	4		1						60
82								2	2
83	1		3		3			5	7
84	2		2	1		4			26
85				1					1
88				1					1
89			1					1	1
91	2		14	9				2	24
93	1		3					4	9
94	6		3					2	9
95	2	1	8		2	3	1	1	17
TOTAL	57	6	131	93	39	25	2	110	619
TOTAL DES INTERVENTIONS								463	



STATISTIQUES MENSUELLES DE FREQUENTATION DU SITE INTERNET DE L'ANGVC EN 2015



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2015	1 018	1 255	3 647	35 994	10.57 Go
Fév 2015	1 123	1 425	5 564	48 458	22.04 Go
Mar 2015	1 253	1 543	5 402	37 926	15.95 Go
Avr 2015	1 093	1 370	4 532	35 984	13.69 Go
Mai 2015	1 342	1 733	5 144	444 462	77.15 Go
Juin 2015	1 487	1 865	5 996	50 239	16.70 Go
Juil 2015	1 403	1 807	8 143	40 384	14.16 Go
Août 2015	1 487	1 894	7 117	40 542	14.41 Go
Sep 2015	1 436	1 806	6 773	44 190	16.24 Go
Oct 2015	1 449	1 890	7 252	61 648	23.49 Go
Nov 2015	1 245	1 733	6 342	40 912	15.97 Go
Déc 2015	1 041	1 526	4 706	28 108	11.88 Go
Total	15 377	19 847	70 618	908 847	252.26 Go

**HOTEL MATIGNON**

**Monsieur Manuel Valls, le Premier Ministre
57 rue de Varenne
75700 PARIS SP 07**

Réf. 2015/03.07

Saint-Ouen, le 4 mars 2015

Monsieur le Premier Ministre,

Lorsque vous étiez Ministre de l'Intérieur, vous aviez pris l'initiative fin 2012 de consulter - un changement de posture remarqué alors, et que nous avons salué publiquement - les partenaires concernés par les questions touchant à la fois au « statut » des Gens du Voyage, mais aussi celles touchant la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Selon l'une des membres de votre cabinet, une initiative gouvernementale était alors « imminente ». Quelques semaines plus tard, début 2013, une nouvelle sollicitation nous a reconduit Place Beauvau, avec la même urgence, et a alors nourri certains espoirs chez les Gens du Voyage, sans toutefois rassurer sur le calendrier envisagé.

Nous vous avons également entendu, lors d'une journée d'étude à l'Assemblée Nationale, le 17 juillet 2013, où vous vous prononciez, entre autres choses, sur ces questions aux côtés de Mme Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, et Mme Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative : « *L'abrogation totale de la loi de 1969, que le Conseil constitutionnel n'exigeait pas, recueille ainsi mon plein accord.* » Vous ajoutiez également : « *Au-delà d'une position minimaliste qui passe par la suppression des seules mesures discriminatoires, ma volonté est de faire bénéficier les gens du voyage, comme tous nos concitoyens, des dispositifs de droit commun.* » Or, depuis cette déclaration, plus aucune concertation ou aucun échange n'a eu lieu avec votre cabinet de la Place Beauvau ou, depuis votre nomination comme chef du gouvernement, vos conseillers. Le temps de la réflexion est sans doute nécessaire quand on est en responsabilité et nous le comprenons. Toutefois, plusieurs signes nous laissent penser que vous avez abandonné toute volonté d'agir et de temporiser sur ces questions.

En premier lieu, doit-on vous renvoyer le souvenir des motifs soutenus le 26 janvier 2011 par votre formation politique, alors dans l'opposition, qui avait fait déposer par M. J-M Ayrault, votre prédécesseur à Matignon, une proposition de loi visant, par un article unique, à l'abrogation de la loi de 1969 ? N'était-ce pas déjà la preuve que vous et vos collègues parlementaires aviez senti la distinction à opérer entre la question du statut discriminatoire des Gens du Voyage et l'application de la loi du 5 juillet 2000 ?

Cette distinction, appelée de nos vœux et soutenue par de nombreuses autres associations, a entièrement disparu dans la proposition de loi déposée par MM. Le Roux et Raimbourg en décembre 2013. Sans aucune justification politique cohérente, elle traite à la fois de l'abrogation de la loi de 1969 et de la loi du 5 juillet 2000... Nous avons alors noté, c'est une seconde alerte, que la majorité présidentielle, parlementaire et gouvernementale élue en 2012 est passée d'un portage gouvernemental de la question à un portage parlementaire. Quoique nous pensions du contenu de ladite proposition, nous constatons aujourd'hui les limites de cette posture puisqu'aucune date n'a encore été fixée depuis plus d'un an pour discuter ce texte alors que votre gouvernement est pourtant doté d'un secrétaire d'Etat en charge des relations avec le Parlement.

A votre actif, vous pourriez faire valoir que vous avez « réanimé » le rôle de la Commission nationale consultative des gens du voyage en missionnant la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL), suite aux préconisations du rapport commandé par vous-même au Préfet Derache, de renforcer

son rôle d'instance de concertation et de proposition au gouvernement. Hélas, plus d'un an après votre lettre de mission, elle n'est toujours pas installée malgré plusieurs réunions préparatoires.

Que penser également du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté au début de l'année 2013, qui laissait également augurer - les associations ont joué le jeu de la concertation en amont - une prise « à bras le corps » par les politiques publiques de certaines questions cruciales touchant l'exclusion des Gens du Voyage ? A lire les deux évaluations commises par l'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS), on ne peut que déplorer que rien n'a concrètement avancé, y compris, quoiqu'en dise les auteurs, après les changements qu'aurait induit la loi pour l'Accès au logement et l'urbanisme rénové (ALUR).

Dans le délai de votre responsabilité politique et gouvernementale, d'autres événements se sont produits, notamment dans l'espace judiciaire et juridique, sur lesquels votre action n'a aucune prise. Outre les suites de la décision du Conseil constitutionnel du 5 octobre 2012 sur la loi de 1969, qui a satisfait partiellement aux critiques essuyées par cette loi, le Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations-Unies a condamné le 28 mars 2014 la France pour non respect du principe de liberté de circulation en imposant aux « Gens du voyage » de faire viser régulièrement leur titre de circulation auprès des forces de l'ordre, sous peine de contravention. Plus récemment, le 19 novembre dernier, le Conseil d'Etat s'est également prononcé en ce sens en visant le décret d'application de la loi de 1969 en date du 31 juillet 1970.

Monsieur le Premier Ministre, les actes posés par votre majorité et votre gouvernement se réduisent finalement à une inactivité d'autant plus durement ressentie par les familles qu'elles avaient placé de l'espoir à un changement. Vous donnez le sentiment d'avoir trop temporisé et de ne plus avoir, pour des considérations politiques, de réelle marge de manœuvre pour agir. Ainsi se cristallise, de jour en jour, la certitude que les politiques publiques, encore dénoncées il y a quelques jours par le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, ne changeront finalement pas sous le mandat de François Hollande. Cette posture du statu quo ne fait que conforter ceux qui érigent ou maintiennent le mur d'exclusion et de discrimination que vous étiez sensé abattre pour laisser la place au droit commun des citoyens. L'Histoire ne retenant que les faits, et non les intentions ou les discours, ainsi sera jugée votre action.

Pourtant, depuis notre fragile position associative où remontent chaque jour les difficultés de familles qui se heurtent depuis des décennies aux mêmes « murs », nous constatons combien cet immobilisme est ravageur. Que ce soit en matière de citoyenneté avec le maintien des titres de circulation et de rattachement administratif à une commune; que ce soit par conséquent sur la question de la domiciliation, véritable porte d'entrée de l'accès aux droits; ou, n'en déplaise aux défenseurs de la loi ALUR, sur les questions relatives au logement et à l'habitat mobile permanent où rien n'est pourtant réglé, loin s'en faut, puisqu'en dehors des aires d'accueil il n'y a pas d'espace possible pour habiter sur le territoire; pas plus que n'est réglée l'application de la loi du 5 juillet 2000 remise *sine die* dans le calendrier des parlementaires. Cet immobilisme, dans un contexte économique extrêmement difficile, accroît la paupérisation des familles et les phénomènes d'exclusion des gens du voyage. Visant certaines banlieues, vous parliez, il y a quelques semaines « d'apartheid territorial, social, ethnique ». Vous pourriez également jeter cet anathème sur les lieux de vie où sont relégués les gens du voyage.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, au nom de nos administrateurs et de nos adhérents et, au-delà, pour tous les Voyageurs, nous vous appelons de toutes nos forces à prendre la réelle mesure de la détresse sociale dans laquelle s'enfoncent les familles et à innover pour sortir de l'impasse actuelle avant que des drames ne surgissent. Avec l'espoir que notre appel sera entendu, nous maintenons notre vigilance et nos efforts pour qu'enfin le droit commun ne soit un vain mot pour les gens du voyage.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Monsieur Christophe SAUVE, le Président de l'ANGVC



Téléphone : 01 82 02 60 13
Télécopie : 09 74 44 55 06
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen

SIRET 434 938 650 00034



Présidence de la République Française
 François HOLLANDE, le Président de la République
 Palais de l'Elysée
 75008 - PARIS

Réf. 2015/05.24

Saint-Ouen, le 7 mai 2015

Monsieur le Président,

Il vous appartient, en votre qualité de Chef de l'Etat, de garantir le maintien de la cohésion nationale et de veiller à l'unité de la Nation. Cela vous amène à assurer la transmission de la mémoire aux générations futures. Ainsi, vous avez représenté personnellement la France lors de la commémoration du centenaire du génocide arménien de 1915 et, plus récemment, vous étiez en Alsace pour célébrer au camp du Struthof la journée nationale de la déportation.

Vous y avez rappelé dans votre prise de parole la barbarie qui s'est abattue sur les juifs, les Roms et les tsiganes, et réparé l'oubli de victimes Roms et tsiganes, par l'inauguration d'une plaque commémorative, « *parce qu'ils étaient Roms, tsiganes* ». Votre intervention du 26 avril nous renvoie aux mots d'Hubert Falco, alors Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, qui en 2010 avaient marqué la Journée nationale de la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français : « *Nous nous souvenons aussi des Tsiganes, en ce jour où nous rendons hommage à la mémoire des victimes des crimes racistes de l'Etat français. Il est temps que leur souvenir prenne place dans la mémoire nationale.* » Depuis cette date, les associations représentant les tsiganes et les victimes de l'internement durant cette sombre période ont souvent été associées aux cérémonies du souvenir un peu partout en France. C'est une avancée qui est à saluer. Cependant, nous ressentons encore, malgré l'avancée de la connaissance universitaire, une « retenue » dans la parole publique quand il s'agit de mémoire sur la « question tzigane »... Retenue quant à la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans l'internement des nomades et tsiganes entre 1939 et 1946, retenue quant à l'inscription de cette Histoire dans les manuels scolaires, retenue enfin dans le soutien à la préservation et la conservation des sites mémoriels.

Monsieur le Président, nous vous demandons aujourd'hui de poursuivre le travail de réconciliation nationale entrepris depuis 1995 afin que la responsabilité de l'Etat français soit officiellement reconnue dans l'internement systématique de milliers de familles nomades et tsiganes sur notre territoire, auquel s'ajoutent les innombrables victimes de déportation vers les camps de la mort. Ce geste est attendu depuis de nombreuses années par les familles, non pas nécessairement en vue de demander réparation, mais par souci de reconnaissance de leurs souffrances au même titre que celles qui ont été reconnues aux victimes de la barbarie nazie. Cette reconnaissance leverait définitivement le voile sur la qualité d'enfants de la Nation de ces familles et leurs descendants et participerait activement à une citoyenneté qui leur est souvent contestée, notamment par le maintien de dispositifs discriminants comme les titres de circulation et le rattachement administratif prévus par la loi du 3 janvier 1969.

Monsieur le Président, nous espérons que cet appel sera entendu et que vous marquerez votre mandat, au nom de l'Etat français, par la réparation de cet oubli. Recevez, dans cette attente l'expression de notre considération distinguée et de nos sentiments respectueux.

Monsieur Christophe SAUVÉ, le Président de l'ANGVC

Téléphone : 01 82 02 60 13
 Télécopie : 09 74 44 55 06
 Portable : 06 15 73 65 40
 Email : angvc@sfr.fr
 Site Internet : www.angvc.fr

9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen

SIRET 434 938 650 00034



L'Assemblée Générale de l'ANGVC a décidé le 22 mai 2015 de modifier le nom de l'association, qui devient « **Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens** ». La régularisation déclarative est en cours.

ASSEMBLEE NATIONALE
Groupe Socialiste, républicain et citoyen
Mr Dominique RAIMBOURG, Député

Réf. 2015/06.34

Saint-Ouen, le 22 juin 2015

Cher Monsieur,

Votre proposition de loi relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a été adoptée, modifiée, le 9 juin en première lecture à l'Assemblée Nationale. Je vous avais rencontré au nom de l'ANGVC - une note vous a été remise à cette occasion le 18 mai - dans le cadre d'une concertation, ouverte auprès de divers interlocuteurs, afin d'être entendu sur les observations, les objections et les propositions que vous souhaitiez connaître sur votre projet initial. Après son dépôt au Sénat, nous maintenons en l'état l'essentiel de nos observations au texte adopté, qui reste selon nous fortement amendable. Quand bien même certaines préconisations ont obtenu l'accord de vos collègues parlementaires, il reste une question centrale qui a été négligée.

Si un large consensus semble se dessiner pour que les réglementations spécifiques concernant les « Gens du Voyage » s'accordent au droit « commun » - l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 décidée dans l'article 1 de votre proposition en marque l'effet le plus visible - il demeure chez les parlementaires, y compris dans vos rangs, une posture étonnante, ne reposant sur aucun élément convaincant qui la justifie. En effet, l'article 2 adopté le 9 juin modifie ainsi l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000 :

« 1. - Les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles installées sur des aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet.

Ce mode d'habitat est pris en compte par les politiques et les dispositifs d'urbanisme, d'habitat et de logement adoptés par l'État et par les collectivités territoriales. »

A ce sujet, nous souhaitons rappeler que l'inscription dans la loi d'un lien entre un mode d'habitat et la désignation d'un public à l'origine présumée ne peut que renforcer d'un côté les malentendus quant à la compréhension du droit commun et par ailleurs le maintien de la stigmatisation, voire de la discrimination, d'une catégorie de personnes. Une telle position a pour effet d'atténuer singulièrement l'objectif initial du droit commun à atteindre, et ne participe surtout aucunement à la rupture des représentations concernant à la fois le mode d'habitat en question mais aussi les publics qui lui sont associés. On ne définit pas un habitat par l'origine supposée ou la qualité de ses occupants (habitat des migrants des gens du voyage ou des personnes handicapées par exemple) mais par ses caractéristiques. D'autant que, comme le soulève certaines études, les « Gens du voyage » ne sont pas les seuls à avoir adopté le mode d'habitat mobile. Cette logique n'est pas neutre et ne peut que renforcer les positions communautaristes qui font se dresser les uns contre les autres et aboutissent à l'effet inverse de ce qui est souhaitable : l'exclusion plutôt que l'inclusion.

Il est toujours temps d'inverser la tendance et d'initier, avec l'appui de votre initiative parlementaire, cette inflexion significative en traitant de « l'habitat mobile permanent de leurs utilisateurs » plutôt que de « l'habitat des gens du voyage ». Nous espérons par conséquent que cette recommandation préalable soit appuyée par vous-même et votre groupe.

Dans cette attente, nous restons vigilants aux débats introduits par votre proposition et vous adressons, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour Madame Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC
 Marc BEZIAT, le Délégué Général

Téléphone : 01 82 02 60 13
 Télécopie : 09 74 44 55 06
 Portable : 06 15 73 65 40
 Email : angvc@sfr.fr
 Site Internet : www.angvc.fr

9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen

SIRET 434 938 650 00034



L'Assemblée Générale de l'ANGVC a décidé le 22 mai 2015 de modifier le nom de l'association, qui devient « **Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens** ». La régularisation déclarative est en cours.

Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
M. Jean-Philippe VINQUANT, le Directeur Général
14 avenue Duquesne
75700 PARIS 07 SP

Réf. 2015/06.39

Saint-Ouen, le 29 juin 2015

Monsieur le Directeur Général,

Sur proposition de la ministre des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes, Mme Marisol TOURAINE, le Conseil des ministres du 10 juin dernier vous a nommé dans vos nouvelles fonctions où vous remplacez Mme Sabine FOURCADE. A l'occasion de votre prise de poste il y a quelques jours, je viens vous adresser en premier lieu tous mes vœux de succès dans la mission qui vous a été confiée où vous aurez la charge du pilotage et de la coordination des politiques sociales de notre pays.

Votre arrivée correspond également à une période où la DGCS met en œuvre, pour le secteur associatif qu'elle soutient, les arbitrages budgétaires rendus pour l'année en cours. A l'ANGVC, cela nous amène à ajuster tous les ans nos actions au regard des choix opérés. Cette année, une baisse de 3% du soutien de la DGCS à notre association, comme à d'autres, a été appliquée. Les difficultés générées m'amènent à faire certains constats que je souhaite partager avec vous.

Le premier est un simple regard en arrière sur les dix dernières années pendant lesquelles la DGCS a soutenu nos actions auprès des gens du voyage. Les données parlent d'elles-mêmes, mettant en évidence un net recul de l'engagement de l'Etat à nos côtés : plus de 24 K€ de moins en dix ans, soit près du quart de notre budget global actuel. C'est une baisse d'autant plus difficile à admettre que dans le même délai nos actions se sont amplement développées, que notre visibilité est devenue une référence pour de nombreux interlocuteurs associatifs et institutionnels qui recherchent notre expertise et nos avis dans plusieurs domaines du champ de l'exclusion et de l'accès aux droits. L'observation de la performance des budgets alloués, dans le cadre des actions de prévention et d'accès aux droits, confirme ce désengagement des « actions en faveur des gens du voyage » pour l'ensemble des associations soutenues, alors que subsiste chaque année un reliquat important de l'ordre de 450 K€ de crédits non consommés par rapport à la loi de finances initiale.

Année	2006	2007	2008*	2009	2010*	2011	2012	2013	2014	2015
Subvention DGCS versée à l'ANGVC	73K€	65K€	55,25 K€	55,25 K€	63,21K€*	52,85 K€	50,2 K€	50 K€	50 K€	48,85 K€

* dont 10,36 K€ alloués par la DGALN - convention pluriannuelle d'objectifs (2008-2010) - et pris en charge par la DGCS en 2010

Un autre constat nous alerte également aujourd'hui quant au niveau de financement par l'administration centrale des associations dites « têtes de réseaux ». Depuis plusieurs années, elles sont au nombre de cinq à bénéficier d'un soutien de la DGCS - FNASAT-Gens du Voyage, FASET, ASNIT, ANGVNS et ANGVC - dont la nature et l'ampleur des actions au niveau national sont très diverses. Or, il apparaît aujourd'hui, à

... / ...

l'aune du contexte décrit plus haut, qu'au moins l'une des associations aidées ne peut ni se prévaloir d'une action ou d'une visibilité nationale - elle n'est plus membre actif de la Commission nationale consultative des gens du voyage - ni d'une expertise ou d'un apport quelconque sur un sujet relevant du champ de la cohésion sociale ou des politiques publiques. Sans préjuger du bien-fondé du montant qui lui est alloué, il nous semble que les actions de cette association doivent plutôt relever d'une contribution départementale, voire régionale.

Enfin, plus généralement, comment également soutenir équitablement le « travail » produit par les associations « têtes de réseaux » ? Si l'on se réfère aux organisations dont l'expertise et les avis font référence pour les pouvoirs publics, à celles dont l'action est visible et transparente dans leur communication ou qui sont en permanence sollicitées par tel ou tel cabinet ministériel ou administration centrale, par les élus ou fonctionnaires des collectivités territoriales, par le secteur associatif local ou directement par les usagers, une appréciation objective ne peut conduire à maintenir la situation existante tant en volume engagé qu'en termes de répartition.

Nous nous interrogeons par conséquent, et nous partageons notre questionnement avec vous, sur la pertinence des critères retenus pour identifier les associations dites « têtes de réseaux », en lien avec l'appréciation qui est faite de leurs apports ou de leurs actions d'envergure nationale dans le champ de la cohésion sociale ou des politiques publiques en général; sur le niveau souhaitable du soutien qui pourrait leur être alloué par la DGCS au regard du reliquat de crédits non consommés, ainsi que sur les critères de répartition des fonds engagés.

Nous sommes bien entendus disponibles et ouverts à une discussion avec vous sur ces points, comme sur toute autre question que vous souhaiteriez voir soulevée.

Dans cette attente et en vous renouvelant mes vœux de bienvenue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Madame Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC



Téléphone : 01 82 02 60 13
Télécopie : 09 74 44 55 06
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen

SIRET 434 938 650 00034



Paris, le 10 juillet 2015

Ministère du Logement, de l'Égalité
des territoires et de la Ruralité
Madame Sylvia PINEL
Ministre
La Grande Arche
92055 La Défense Cedex

Madame la Ministre,

Plusieurs regards croisés sur le décret n°2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) nous amènent à vous faire part de nos observations et interrogations quant aux conséquences sur l'habitat des familles vivant en résidences mobiles et leur installation sur des terrains aménagés.

En premier lieu, nous nous demandons, concernant les seuils relatifs aux autorisations d'urbanisme préconisés pour l'installation de résidences mobiles, habitat permanent de leurs utilisateurs, pourquoi un seuil de trois unités a-t-il été retenu alors qu'il est de six pour les caravanes de loisirs ? Sur ce point, nous souhaitons rappeler la volonté du législateur qui, en 2000, avait prévu un « alignement » des autorisations d'urbanisme pour ces deux modes d'utilisation des caravanes, et qui a été intégrée par la suite dans la circulaire du 17 décembre 2003 relative à la réalisation de terrains familiaux. Quel est le sens d'un seuil aussi bas ? N'y a-t-il pas un risque d'alourdir ainsi les procédures pour les collectivités territoriales qui auront à réaliser des équipements ?

De même, nous nous interrogeons quant au type d'autorisation d'urbanisme nécessaire à une aire de grand passage. Sera-t-elle de même nature selon que l'aire envisagée est permanente ou temporaire ?

Enfin, concernant la notion de terrain familial, nous regrettons, malgré toutes les communications produites par nos organisations sur ce sujet depuis plusieurs années, que vous ne reteniez uniquement celle définie dans la dernière partie de la circulaire du 17 décembre 2003 précitée, à savoir le terrain familial à l'initiative des collectivités. Cela signifie-t-il que les terrains familiaux hors terrains aménagés, c'est-à-dire d'initiative privée, ne doivent pas être pris en compte dans les politiques publiques d'urbanisme et trouver leur place dans celles du logement ? Concernant ces derniers, qui donnent pourtant lieu à de nombreux contentieux et font aujourd'hui l'objet d'une forte demande des familles, nous avons le sentiment qu'aucune mesure nouvelle, issue du décret, n'est venue dissiper les malentendus.

.../...

Aussi, alors que le décret mentionné est entré en vigueur le 1^{er} juillet, nos associations vous prient de clarifier dans les meilleurs délais, voire de modifier par toute voie utile, les points soulevés. Afin d'aboutir à cette évolution, elles sont disponibles pour participer à tout échange avec vos services.

Dans l'attente de votre position, nous restons à votre disposition pour d'éventuelles précisions et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

ANGVC
Nelly DEBART
Présidente

A.S.N.I.T
Désiré VERMEERSCH
Président

FNASAT-Gens du voyage
Laurent EL GHOUZI,
Président

U.F.A.T
Alain DAUMAS,
Président



Campagne pour l'inscription sur les listes électorales

« Sont électeurs les Françaises et Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. »¹

Pour exercer ces droits, l'inscription sur les listes électorales est **obligatoire**².

Pour les « Gens du voyage », cette démarche **volontaire** se fait auprès de la commune de rattachement, **après 6 mois** de rattachement ininterrompu³.

En cas de **changement** de commune de rattachement, il faut également attendre 6 mois pour s'inscrire sur la liste électorale de la nouvelle commune. En attendant, on peut toujours voter sur l'ancienne.

Cas particuliers

- les jeunes de 18 ans sont inscrits d'**office** sur les listes électorales de leur commune de rattachement⁴ après avoir rempli leurs obligations⁵ au titre du service national : **recensement** à 16 ans et journée défense et citoyenneté (JDC) effectuée.

- pour les personnes qui s'acquittent **depuis 5 ans** sans interruption d'une **contribution directe communale**⁶, il est théoriquement possible de s'y inscrire. Il s'agit des taxes foncières bâties et non-bâties, d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères.

Conditions

Avoir la nationalité française

Etre âgé de plus de 18 ans

Date

Avant le 31 décembre
de l'année précédant les élections

Lieu

Mairie de la commune de rattachement

Cas particulier

Si on est ressortissant de l'Union Européenne, l'inscription est possible sur liste complémentaire pour les élections municipales et européennes.

> Utiliser respectivement
les formulaires cerfa 12670 et 12671.

Documents à fournir

- **pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport (pour vérifier l'identité et la nationalité)

- numéro du **titre de circulation**
et date du rattachement administratif,

- **adresse de correspondance** pour recevoir la carte et la propagande électorale.

> Utiliser le formulaire⁷ cerfa 12669

Cas particuliers

- si nationalité française non acquise à la naissance :
certificat de nationalité ou décret de naturalisation

- si déplacement impossible : procuration sur papier libre d'une autre personne

1 Article L2 du Code électoral

2 Article L9 du Code électoral

3 Article 10 de la loi 69-3 du 3 janvier 1969

4 Article L11-1 du Code électoral

5 Article L111-2 du Code du service national

6 Article L11 du Code électoral

7 Cf. circulaire NOR/INT/A/06/00047/C du 25 avril 2006
du Ministère de l'intérieur.

Élection	Personne(s) élue(s)	Assemblée	Date	Date limite	Compétence
Européennes	Député européen	Parlement européen	2019	31/12/2018	participe à la production des textes de lois européens
Présidentielle	Président de la République		2017	31/12/2016	représente l'autorité de l'Etat, veille au respect de la constitution
Législatives	Député	Assemblée nationale	2017	31/12/2016	vote les lois
Régionales	Conseiller régional	Conseil régional	Décembre 2015	31/12/2014	finance les lycées, la formation professionnelle
Départementales	Conseiller départemental	Conseil départemental	2021	31/12/2020	finance les collèges, gère l'aide sociale (RSA), la protection de l'enfance
Municipales	Maire et conseiller municipal	Conseil municipal	2020	31/12/2019	finance les écoles, gère l'urbanisme (PLU, POS), les aires d'accueil

source : service-public.fr

N'hésitez pas à contacter pour tout complément d'information :

**Fnasat -
Gens du voyage**

info@fnasat.asso.fr

01 40 35 00 04



ASNIT

M. Vermeersch

06 07 74 60 21



ANGVC

angvc@free.fr

01 82 02 60 13



**France
Liberté Voyage**

M. Delage

06 31 45 24 92



UFAT

M. Daumas

06 62 37 74 57

